



A.V.S. - 2 rue du Stade - 67 600 SELESTAT

Tél : 03.88.92.83.13 - Site : www.av67.fr

courriel : contact@av67.fr

FICHE D'INSCRIPTION HIVER

Inscription 2019

Avant toute inscription, téléphonez-nous pour connaître la disponibilité des places et réserver votre séjour.

Centre choisi
du au

La famille	Nom du responsable légal de l'enfant.....
	Prénom
	Adresse : n° rue.....
	Code Postal..... Localité
	☎ privé ☎ portable.....
Adresse mail des parents :.....	

L'enfant	Nom de l'enfant
	Prénom
	Né(e) le à
	Age : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F

Le voyage	Nous souhaitons un départ depuis :	Nous souhaitons un retour à :
	<input type="checkbox"/> SELESTAT <input type="checkbox"/> STRASBOURG	<input type="checkbox"/> SELESTAT <input type="checkbox"/> STRASBOURG

Le ski - le surf	Mode de glisse choisi : <input type="checkbox"/> ski <input type="checkbox"/> surf <small>(cocher une seule case)</small>
	Niveau : <input type="checkbox"/> débutant <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> expérimenté
	Je désire louer le matériel : skis ou surf (bâtons et casque) - chaussures, au tarif de 80 €. Merci de préciser : <input type="checkbox"/> Ski <input type="checkbox"/> Surf <input type="checkbox"/> Chaussures La taille du jeune : Son poids : Sa pointure : Le port du casque est obligatoire pour des raisons de sécurité. Si l'enfant n'en possède pas, il devra en louer un sur place.

J'ai eu connaissance du séjour par : l'école le site internet
 les DNA / l'Alsace le C.E. :
 l'Écho d'Alsace autre :

Je joins un chèque d'un montant de 155 € à l'ordre de l'A.V.S.

Je certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses des Conditions Particulières de l'A.V.S.

A....., le Signature :

CONDITIONS PARTICULIERES AVS

Toute inscription à l'un des séjours proposés par l'AVS implique l'acceptation des présentes conditions.

INSCRIPTIONS

L'inscription dans un séjour est soumise à l'adhésion à l'Association et au paiement de la cotisation. Cette cotisation n'est pas incluse dans le prix des séjours. Son montant est de **10 €** par famille pour l'année. Elle n'est jamais remboursable.

Toute inscription ne pourra être valable que si elle comporte :

- Une fiche d'inscription par jeune, soigneusement remplie ;
- Un acompte de **155 €** (chèque libellé au nom de l'AVS).

En cas d'inscription tardive (moins de 15 j avant le départ) vous devez nous adresser la totalité du prix du séjour. L'âge de l'enfant devra impérativement être compris dans la tranche d'âge du séjour. Le départ de l'enfant ne pourra s'effectuer qu'après versement de l'intégralité des sommes dues.

TARIFS

Nos tarifs sont calculés au plus juste au 1^{er} septembre et sont « tout compris », à l'exception de l'argent de poche et des frais médicaux (voir aussi « soins médicaux » plus bas). Des fluctuations économiques, modifications de prix, peuvent amener à modifier des prix selon les dispositions légales.

Les prix indiqués comprennent : l'hébergement en pension complète, les transports sur place, les activités, l'encadrement pédagogique et sportif qualifié, la couverture d'une assurance civile ainsi que tout le matériel nécessaire pour les visites et excursions. Pour les séjours de ski, la location du matériel de ski n'est pas incluse dans le prix. Selon votre lieu de départ, un complément de prix peut être demandé. Les prestations non utilisées ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

FINANCEMENT

L'AVS accepte les Bons de Vacances CAF ou MSA ainsi que les Chèques Vacances (les joindre à la fiche d'inscription s'ils sont en votre possession).

Nous pouvons étudier avec vous toute possibilité de règlement échelonné, dès l'inscription. Dès la fin du séjour, nous pouvons vous délivrer une attestation qui vous permettra de solliciter la participation de votre C.E., municipalité, service social ou ministère de tutelle.

ORGANISATION

Nous mettons en œuvre des moyens professionnels et rigoureux pour l'organisation matérielle et logistique des séjours. Nous déclinons toute responsabilité quant aux modifications de dates ou de programmes dues à des cas de force majeure. Les contraintes de transport peuvent nous amener à modifier certaines dates de séjours. Les photographies des catalogues ne sont pas contractuelles et ne reflètent pas forcément avec exactitude les lieux et les activités proposées.

ANNULATION

Pour toute annulation survenue, une retenue forfaitaire de **50 €** pour frais de dossier est appliquée majorée de :

- 20% du prix du séjour si l'annulation intervient entre 15 et 30 jours avant le début du séjour.
- 50 % du prix du séjour si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début du séjour.

Dans tous les cas d'annulation, veuillez nous avertir par courrier recommandé.

En cas de retour prématuré pour convenance personnelle ou raison comportementale, tous les frais seront à la charge de la famille, sans droit de remboursement du prix du séjour.

L'AVS se réserve le droit, si nécessaire, de modifier ou d'annuler un séjour. A défaut de trouver un séjour de substitution, nous rembour-

LES ACTIVITES

Éducatives, sportives ou culturelle, elles correspondent à l'évolution des loisirs et contribuent au développement personnel de l'enfant, elles ne sont pas une fin en soi.

Elles ne seront pratiquées qu'à titre d'initiation ou de découverte. Une pause en milieu de séjour contribue à la prévention des accidents liés à la fatigue. Au moins cinq jours de ski sont programmés.

Toute modification du programme d'activités liée à la motivation ou au bon vouloir du participant ainsi qu'aux conditions météorologiques ne saurait être imputée à l'Association.

TRANSPORTS

En dehors de séjours ne proposant que l'accueil sur place et sauf mention contraire, le prix des séjours inclut le transport au départ de Sélestat. Sauf mention spéciale, les transports s'effectuent en car ou en train.

Le prix du transport ne sera pas remboursé lorsque l'enfant est déposé et / ou recherché sur le lieu du séjour.

ASSURANCES

L'assurance MAIF et Inter Mutuelles Assistance, comprise dans le prix du séjour, couvre l'ensemble des activités et transports organisés par l'AVS.

Enfants et jeunes bénéficient de toutes les garanties à l'exception des risques de vandalisme et de vol : par conséquent, ne confiez pas d'objets de valeur à votre enfant.

L'AVS ne sera pas responsable en cas de perte ou de vol survenu durant le transport ou le séjour sauf si les objets concernés ont été confiés à la garde du directeur du séjour.

REGLEMENT INTERIEUR

L'AVS se réserve le droit d'exclure à tout moment un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger sa sécurité ou celle du groupe.

En cas d'exclusion, les frais occasionnés par le retour seront à la charge des familles et aucun remboursement du séjour ne sera possible.

Si l'enfant est sujet à des troubles ou présente un handicap, contactez-nous afin de nous le signaler et nous permettre de prendre les mesures et précautions nécessaires.

SOINS MEDICAUX

Les frais liés aux soins médicaux (médecin, dentiste, pharmacie...) seront avancés par l'organisateur du séjour puis refacturés aux familles. Suite au paiement, qui devra être effectué (par chèque bancaire ou numéraires) au plus tard lors du retour de l'enfant, elles recevront les feuilles de soins pour percevoir le remboursement Sécurité Sociale et mutuelle.

SEJOURS A L'ETRANGER et/ou PASSAGE de FRONTIERES

Attention : Un enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

1. sa carte d'identité ou le passeport personnel ;
2. une autorisation de sortie du territoire signée par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale ;
3. la photocopie du titre d'identité du parent signataire (carte d'identité ou passeport personnel du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire).

Votre enfant devra être en possession des originaux des pièces 1 et 2 le jour du départ.

UTILISATION DE L'IMAGE

AVS se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal. Il vous suffit de nous en informer par courrier dans le délai d'un mois à l'issue du séjour.



Association Vacances Sélestat
contact@avs67.fr / www.avs67.fr